



Communiqué de presse

Le gouvernement du Nunavut et le Syndicat des employées du Nunavut ratifient une nouvelle convention

Iqaluit (Nunavut), le 12 mars 2026 — Le gouvernement du Nunavut et le Syndicat des employé·e·s du Nunavut ont ratifié une nouvelle convention collective.

Cette convention, en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2024 et jusqu'au 30 septembre 2028, est le fruit d'un processus de négociation entamé à l'automne 2024.

« Notre priorité est de continuer à fournir des services essentiels aux Nunavoises et Nunavois tout en apportant notre appui à un fonctionariat fort et dévoué, a déclaré la ministre des Ressources humaines, Annie Tattuinee. Cet accord traduit une approche équilibrée et renforce notre compréhension mutuelle, nous permettant de poursuivre en toute confiance le mandat du gouvernement du Nunavut. »

« Nous sommes convaincus que la nouvelle convention collective contient des améliorations et des avantages substantiels pour les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut, a confié Jason Rochon, président du Syndicat des employé·e·s du Nunavut. Je tiens à remercier notre équipe de négociation et l'ensemble des membres du Syndicat pour leur aide et leur détermination tout au long du processus. »

La signature de la nouvelle convention collective constitue une autre étape pour promouvoir la collaboration entre le gouvernement du Nunavut et le Syndicat des employé·e·s du Nunavut, renforçant ainsi la volonté de toutes les parties à fournir des services de qualité aux Nunavoises et Nunavois.

###

